

DOSSIER DE PRESSE

Le 2 octobre 2018

Contrat local de santé du Grand Sénonais :

Un partenariat au service de la santé

Communiqué de synthèse

Le premier contrat local de santé (CLS) sur le territoire du nord de l'Yonne a été signé le 1^{er} octobre 2018, à Sens : des actions cohérentes et complémentaires déclinées au plus près des habitants.

Pour « soutenir et amplifier les initiatives locales en matière de santé », la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir des contrats locaux de santé (CLS) avec les ARS.

Cet outil de développement territorial, conforté par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Il vise la **promotion de la santé**, la **prévention**, aussi bien que les **politiques de soins et l'accompagnement médico-social**, dans un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**.

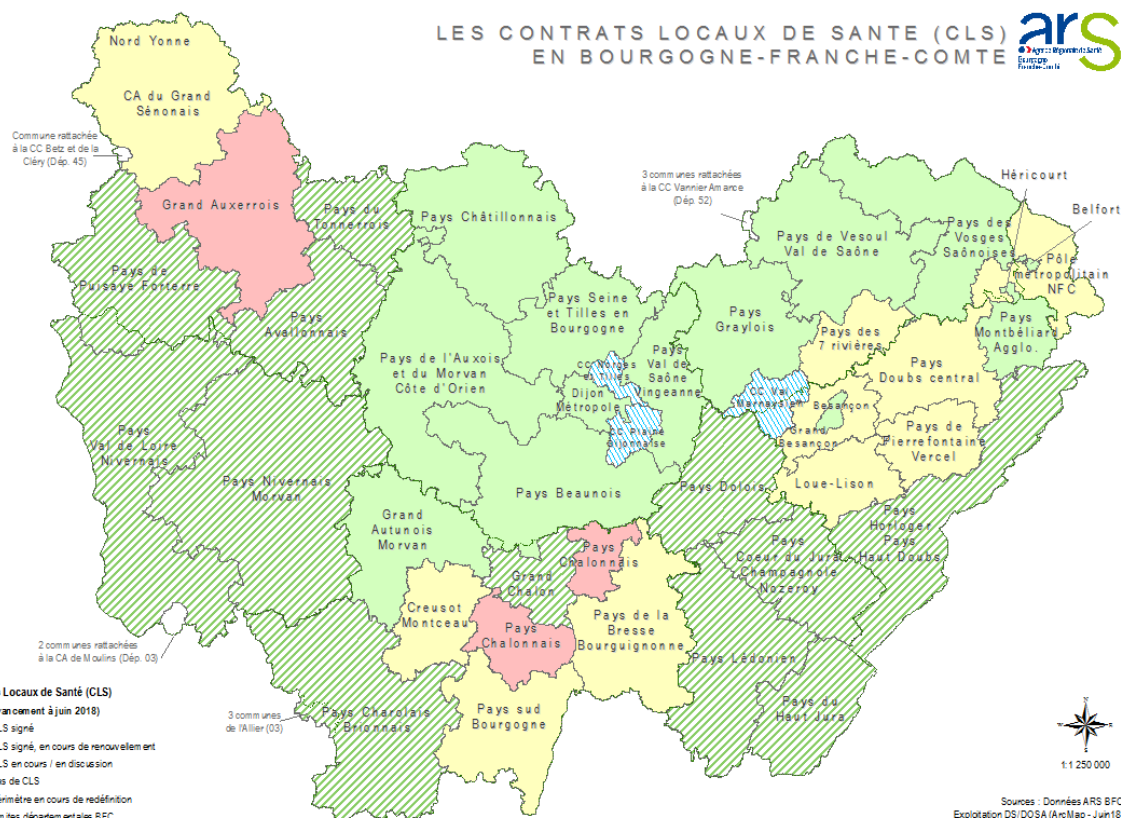
Le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté en juillet dernier, souligne l'enjeu de cet ancrage : « la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé ». Objectif : couvrir l'ensemble du territoire avec des CLS.

Dans l'Yonne, le CLS du Grand Sénonais est le quatrième contrat local de santé après ceux du Pays Puisaye Forterre, du Pays Avallonnais et du Pays Tonnerrois.

Le contrat signé le 1^{er} octobre à Sens énonce six axes stratégiques : **renforcer les soins de proximité, lutter contre l'éloignement des soins, lutter contre l'isolement, renforcer la prévention auprès des jeunes, agir sur la santé-environnement. Le sixième axe porte sur la coordination, l'animation et l'évaluation de ce contrat.**

Le CLS est signé entre **l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, la préfecture de l'Yonne, le conseil départemental, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le centre hospitalier spécialisé de l'Yonne.**

Sont associés en tant que partenaires le centre hospitalier de Sens, l'IREPS (instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) la caisse d'allocations familiales (CAF), la caisse d'assurance retraite et santé au travail (CARSAT), la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, l'Education nationale.



Des soins de proximité à la prévention

1. Renforcer les soins de proximité

Dans un contexte de fragilité de la démographie des professionnels de santé, avec une offre de soins de premier recours inférieure à la moyenne régionale (le territoire est identifié comme une zone d'intervention prioritaire éligible aux aides à l'installation de médecin), les signataires ont choisi d'agir sur plusieurs leviers : soutenir les structures d'exercice coordonné en particulier en assurant la promotion de la télémedecine, organiser la coordination entre les différents acteurs, créer des conditions favorables à de nouvelles installations (encourager les médecins généralistes à devenir maîtres de stages universitaires, renforcer l'attractivité du territoire...)

Ces actions rencontrent les priorités du plan national pour renforcer l'égal accès aux soins.

2. Lutter contre l'éloignement des soins

Le CLS prévoit des actions en direction des plus précaires pour leur permettre de rejoindre un parcours de soins. Une équipe mobile santé précarité sera notamment déployée avec l'appui du centre hospitalier spécialisé et du centre hospitalier de Sens.

Le renforcement de l'accès aux soins des personnes en perte d'autonomie figure également parmi les initiatives prévues. Exemple : l'Union française de santé bucco-dentaire est chargée de construire une filière de prise en charge pour les personnes accueillies en établissements et structures médico-sociales.

3. Lutter contre l'isolement

Pour anticiper la perte d'autonomie des personnes âgées ou accompagner les plus fragiles vers la prévention, le CLS prévoit par exemple la création d'un réseau « voisins bienveillants ». Des ambassadeurs santé assureront aussi des actions de prévention par les pairs auprès des plus isolés.

4. Renforcer la prévention auprès des jeunes

Le contrat comporte un volet consacré plus spécialement aux jeunes, en particulier pour prévenir les conduites addictives (consultations jeunes consommateurs) et pour renforcer la coordination des professionnels en charge de l'enfance et de l'adolescence.

Objectif fixé également : étendre le dispositif Pass'Santé Jeunes à tout le territoire (toute l'info sur la santé pour les 8-18 ans : <http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>)

5. Agir sur la santé environnement

Le CLS comporte un volet consacré aux actions susceptibles de « proposer aux habitants un environnement favorable à la santé ». A l'ordre du jour notamment : la promotion d'une bonne qualité de l'air intérieur, avec des actions pour lutter contre le logement indigne et la précarité énergétique ; accompagner au changement de pratiques pour améliorer la qualité de l'air extérieur...

6. Animer, coordonner, évaluer

La mise en œuvre et l'évaluation du CLS seront assurées par les partenaires.

Le contrat pourra bien évidemment évoluer sur la période 2018-2022, pour s'adapter au mieux aux enjeux du territoire.

Pour aller plus loin...

La communauté d'agglomération du Grand Sénonais (CAGS) est composée de 27 communes, qui comptent près de 60 000 habitants (soit une densité de 155 habitants/km²). Le profil de la population est relativement équilibré entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans (près de 14 000) et les personnes de 65 ans et plus (environ 12 000).

Fait marquant : depuis 2007, la population de la communauté d'agglomération augmente contrairement à la tendance sur le reste du département.

L'activité économique de la CAGS est principalement tournée vers les commerces et les transports, mais également les services aux particuliers et aux entreprises. Le revenu médian du territoire est comparable à celui de la région et légèrement supérieur à celui du département.

L'état de santé de la population

Le taux standardisé de mortalité du territoire est significativement supérieur à la moyenne régionale et au taux national.

Quatre causes principales sont à l'origine des décès : les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les traumatismes et empoisonnements et les maladies respiratoires.

De même, la mortalité prématurée (décès avant 65 ans) est significativement supérieure à la moyenne régionale. La moitié de ces décès serait évitable par des actions sur les comportements individuels et par un recours plus précoce et plus approprié aux soins. Comme sur l'ensemble de la région, on observe sur le territoire une forte augmentation des maladies chroniques, et notamment le diabète, ainsi que des addictions (alcool et tabac).

Pour les 3-4 ans, les pathologies les plus fréquemment rencontrées sont les troubles du langage, les troubles de la vision et les problèmes auditifs. Les problèmes liés au poids sont de plus en plus nombreux. Concernant les adolescents, les conduites addictives (alcool, tabac, cannabis) constituent les principales problématiques.

Zone d'intervention prioritaire

L'offre de soins de premier recours est inférieure à la moyenne régionale. Le territoire a été identifié comme zone d'intervention prioritaire éligible aux aides à l'installation des médecins depuis novembre 2017. Globalement, il en est de même pour toutes les professions médicales et paramédicales. A noter : le territoire est couvert par SOS Médecins ; un centre de santé polyvalent est implanté à Véron.

L'offre sanitaire se concentre principalement autour du centre hospitalier de Sens et de la clinique Paul Picquet. Le centre hospitalier spécialisé de l'Yonne dispose également de plusieurs structures sur le territoire.

Différents réseaux interviennent sur le territoire, dont l'association Soins Palliatifs Yonne, le Réseau de Santé Mentale de l'Yonne.

Le Grand Sénonais est maillé de structures assurant la prise en charge médico-sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (enfants et adultes).